

Envoi par courrier et par courriel :

Québec, le 26 novembre 2010

Madame Hope Deveau-Henderson, MBA
Porte-parole
Association pétrolière et gazière du Québec
140, Grande-Allée Est, Bureau 200
Québec (Québec) G1R 5P7

**Objet : Commission d'enquête sur le développement durable
de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

Question de la commission en référence à votre réponse DQ27.1

Madame,

La référence que vous donnez au sujet du gaz acide injecté dans des puits parle de variations de proportions entre le H₂S (83 % à 2 %) et le CO₂ (14 % à 95 %), soit des proportions totales de 97 % de ces deux gaz dans l'injection (voir <http://dspace.ucalgary.ca/bitstream/1880/47041/1/Resourc97.pdf>). Il n'est pas ici question de gaz naturel avec des impuretés variables de H₂S et de CO₂. Il n'est donc pas possible d'arriver à la conclusion que, en moyenne, il y a 40 % de CO₂ dans le gaz naturel albertain extrait.

La commission d'enquête estime que cette donnée n'est pas fiable et vous demande de vous enquérir auprès des organismes réglementaires albertains pour obtenir des informations sur le contenu moyen en CO₂ du gaz naturel extrait en Alberta.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 5 décembre prochain, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : Alexandre Fallon